

Présent(e)s:	Zeimes Jean-Paul – bourgmestre Pfeiffer Susi, Duarte Fonseca Kevin – échevins Kries Tessy, Ley Monique, Lopes Medina Alcinda, Schloesser Alexis, Wohl Sandy – conseillers Noël Théo – secrétaire communal remplaçant
Absent :	néant

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

- 1) **A huis clos par vote secret: unanimement** de nommer Madame Laura Wiltgen (1994123018304) de L-9672 Niederwampach provisoirement au poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement A2, sous-groupe administratif avec un taux d'occupation de 100% auprès de la commune de Schieren avec effet au 1^{er} mars 2025

- 2) **à huis clos: unanimement** d'accorder à Monsieur Philippe CALMES de L-6225 Hersberg, secrétaire communal de la commune de Schieren, une promotion au grade 12 avec effet au 1^{er} février 2025.

- 3) **unanimement** d'émettre un avis favorable au sujet de la nomination de Monsieur Serge COLBACH, préposé de la nature et des forêts, demeurant à L-9188 Vichten, au poste de préposé du triage de Schieren avec effet au 1^{er} janvier 2025.

- 4) **unanimement** d'accorder à Monsieur Jean-Louis LINDEN d'Ettelbruck une concession tombale Double au cimetière de Schieren (N° 01 00142) et d'approuver le contrat de concession N° 1-B2-8R-03 y relatif du 27 novembre 2024 pour une durée de 15 ans au prix de 250 €

unanimement d'accorder à Monsieur Marco KIPGEN de Fentange une concession CASE columbarium au cimetière de Schieren (N° 01 00704) et d'approuver le contrat de concession N° 1-CO-03-704 y relatif du 5 décembre 2024 pour une durée de 15 ans au prix de 275 €

unanimement d'accorder à Monsieur Charles PAUWELS de Schieren une concession CASE columbarium au cimetière de Schieren (N° 01 00503) et d'approuver le contrat de concession N° 1-CO-05-503 y relatif du 6 décembre 2024 pour une durée de 30 ans au prix de 275 €

unanimement d'accorder à Madame Claudette GENSON de Schieren une concession CASE columbarium au cimetière de Schieren (N° 01 00805) et d'approuver le contrat de concession N° 1-CO-02-805 y relatif du 11 décembre 2024 pour une durée de 30 ans au prix de 275 €.

- 5) **avec sept (7) voix oui et une (1) voix non** d'approuver l'acte de vente du 18 décembre 2024 entre l'établissement « Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique », en abrégé « KIERCHEFONG », ayant son siège à L-2339 Luxembourg, et l'administration communale de Schieren, représenté par son collègue des bourgmestre et échevins, aux termes duquel le « KIERCHEFONG » cède à la commune de Schieren les parcelles suivantes pour un prix de vente de quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (87.545,00) euros :

1. Numéro 606, lieu-dit « In den Widenhoven », bois, contenant 66 ares et 90 centiares
 2. Numéro 607, lieu-dit « In den Widenhoven », bois, contenant 1 hectare 28 ares et 40 centiares
 3. Numéro 607/2, lieu-dit « In den Widenhoven », bois, contenant 17 ares et 40 centiares
 4. Numéro 667/0, lieu-dit « Kirchenland », haie, contenant 1 hectare 21 ares et 70 centiares
-

6) **unanimentement** de retirer le point 6 « Majoration de la redevance de l'eau destinée à la consommation humaine / décision » de l'ordre du jour et d'en décider lors de la prochaine séance du conseil communal au courant du mois de février 2025.

7) **unanimentement** de retirer le point 7 « Majoration de la redevance d'assainissement / approbation » de l'ordre du jour et d'en décider lors de la prochaine séance du conseil communal au courant du mois de février 2025.

8) **unanimentement** d'opter pour la variante 1 qui prévoit un apport direct de 100% de la somme due, soit un apport en capital de 40.400,00 euros pour la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA). Cette somme sera inscrite au budget de l'exercice 2025.

9a) **unanimentement** d'arrêter provisoirement le compte administratif de l'exercice 2023.

9b) **unanimentement** d'arrêter provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2023.

10a) **unanimentement** d'approuver le budget rectifié de l'exercice 2024 de la commune de Schieren.

10b) **unanimentement** d'approuver le budget initial de l'exercice 2025 de la commune de Schieren.

11) **unanimentement** d'approuver un lot de divers titres de recettes de l'exercice 2024 établi par le collège des bourgmestre et échevins.

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 18 décembre 2024.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 9 janvier 2025
Le collège des bourgmestre et échevins